

Déclaration des Premiers ministres des pays nordiques sur l'intégration européenne (Copenhague, 23 avril 1968)

Légende: Le 23 avril 1968, les Premiers ministres des pays nordiques, réunis à Copenhague, publient une déclaration commune sur les enjeux de l'intégration européenne.

Source: Archives historiques des Communautés européennes, Florence, Villa II Poggiolo. Dépôts, DEP. Edoardo Martino, EM. Coopération nordique 1967-1969, EM 58.

Copyright: (c) Archives Historiques de l'Union européenne-Florence

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/declaration_des_premiers_ministres_des_pays_nordiques_sur_l_integration_europeenne_copen hague_23_avril_1968-fr-3053be13-f3d6-4f47-a755-4482d4f7f3ee.html

1/2

Date de dernière mise à jour: 24/10/2012

24/10/2012



Déclaration des Premiers Ministres des Pays Nordiques sur l'Intégration Européenne (Copenhague, 23 avril 1968)

Les pays nordiques aspirent tous à la création d'un large marché européen. Le Danemark et la Norvège ont demandé l'adhésion aux communautés européennes. La Suède a demandé des négociations visant sa participation à une extension des communautés sous une forme compatible avec sa politique de neutralité, la possibilité d'une adhésion n'est pas exclue. Ces demandes sont maintenues. La position de la Finlande vis-àvis la coopération économique en Europe est en principe positive et vise une participation active conformément à la politique de neutralité finlandaise ainsi qu'aux intérêts économiques du pays, jusqu'à maintenant la Finlande n'a pas trouvé approprié de prendre des mesures concrètes. L'Islande désire aussi participer de manière plus active à la coopération économique en Europe, elle considère pour le moment une demande d'adhésion à l'AELE.

Les pays nordiques suivent avec intérêt les délibérations au sein de la CEE en vue de trouver des arrangements intérimaires en attendant une extension de la CEE. Ils examineront dans un esprit positif toute proposition de la part de la CEE visant de tels arrangements, pourvu que les propositions facilitent la réalisation des buts sus-mentionnés des pays nordiques et que les avantages de l'AELE puissent être sauvegardés. Tous les pays intéressés de l'AELE doivent avoir l'occasion de participer dès le début aux négociations des arrangements éventuels.

Les pays nordiques sont d'accord d'intensifier leur coopération dans ce domaine. Ils coordineront leurs attitudes vis-à-vis des propositions nouvelles qui ont pour but d'alléger les conséquences de la division économique en Europe et de mettre fin à cette division le plus tôt possible.

2/2

Copenhague, le 23 avril 1968

24/10/2012